

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20230328-2023-053-DE Date de télétransmission : 28/03/2023 Date de réception préfecture : 28/03/2023

PUBLIE LE 2 8 MARS 2023

N°2023- 053

# Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **SEANCE DU 22 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, 22 mars 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi seize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la société d'Histoire de Champigny-sur-Marne

Rapporteur: M. FORHAN

Direction: Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)

Service: Service des assemblées et affaires juridiques

#### Les membres présents :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, adjointes et adjoints au Maire.

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipaux

#### Les membres excusés :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. DUBUS (donne procuration à Mme THIROUX), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL), Mme THEOPHILE (donne procuration à M. FORHAN), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme MASMOUDI (donne procuration à M. FAUTRE).

Secrétaire de séance : Mme CIPRIANO

Nombre de membres en exercice: 49 Nombre de membres présent(e)s: 40

Nombre de votant(e)s: 49

Nombre de procurations : 9

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20230328-2023-053-DE Date de télétransmission : 28/03/2023 Date de réception préfecture : 28/03/2023

Direction Générale Adjointe (finances, Population, Santé) Service des assemblées et affaires juridiques Séance du conseil municipal du 22 mars 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29;

Vu le courrier du 21 février 2023 présenté par la société d'Histoire de Champigny-sur-Marne;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle — Politique sportive — Projets de solidarité internationaux — Comité de Jumelage — Initiatives festives — Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 13 mars 2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics –Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 14 mars 2023;

### Considérant ce qui suit :

A la suite du colloque du 4 décembre 2021, portant sur la mémoire de la guerre de 1870 et organisé sur le territoire communal par la société d'Histoire de Champigny-sur-Marne, celle-ci a sollicité la Commune, par le courrier susvisé, pour l'attribution d'une participation financière en soutien de la publication de des actes du dit colloque.

## après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1: ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association société d'Histoire de Champigny-sur-Marne, sise 191 rue de Verdun à Champigny-sur-Marne, en soutien au financement de la publication des actes du colloque du 4 décembre 2021 organisé sur le territoire communal par ladite association.

## ARTICLE 2 : PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours

**Monsieur Laurent JEANNE** 

Maire de Champigny-sur-Marne Conseiller régional d'Ile-de-France La secrétaire de séance Madame Isabel CIPRIANO Conseillère municipale

silva Cimano

Transmission en préfecture, le 2 8 MARS 2023

Publication, le 2 8 MARS 2023

Certifié exécutoire
Le Maire